

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-65-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Madame Annick BILLEY, pour de travaux de réparation de toiture par l'entreprise MERIEL de Gonnevillle-Le Theil, au 7 Rue de la Halle 50760 BARFLEUR, le lundi 26 août 2024,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons,

ARRÊTE :

Article 1 : Afin de permettre les travaux de réparation de toiture par l'entreprise MERIEL à l'adresse indiquée, le stationnement de véhicules sera interdit devant le n° 5, 7 et 9 Rue de la Halle du lundi 26 août 2024 de 13h30 à 21h. L'entreprise MERIEL sera autorisée à y stationner.

Article 2 : La circulation des véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie aux abords de l'immeuble.

Article 3 : La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir devant l'immeuble.

Article 4 : La signalisation du chantier sera effectuée par l'entreprise.

Article 5 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 23 août 2024

Le Maire

Christiane TINCELIN

